

SICAV AMEN
Société d'Investissement à capital variable
Siège Social : Avenue Mohamed V
1002 Tunis

Assemblée Générale Ordinaire 2007 du 12 Mars 2008
Résolutions adoptées

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2007 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve aucune les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des Administrateurs de :

-Monsieur Mohamed METHLOUTHI
-Madame Selma BABBOU

arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer:

- Monsieur Hatem ZAARA

En qualité d'administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2010.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la ratification de la cooptation de Monsieur Youssef BEN GHORBEL en tant que nouvel administrateur au lieu et place de Monsieur Omar DAHMEN et ce, pour une durée de deux ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2009.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs

Echéance du mandat :
Qui prendra fin lors de l'Assemblée
Générale Ordinaire qui statuera
sur les états financiers de l'exercice :

-Madame Hédia JELLOULI	2009
-Monsieur Houssein MOUELHI	2009
-SICOF	2009
-ASSURANCES HAYETT	2009
-AMEN INVEST	2009
-TUNISYS	2009
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL	2009
- Monsieur Hatem ZAARA	2010

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des jetons de présence au titre de l'exercice 2008 à 200 D par administrateur et par séance

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de convoquer un Conseil d'Administration en réunion le 12 Mars 2008 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1-Désignation du président du conseil d'administration
2-Questions diverses

SIXIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.